

informer



animer



accompagner



# Méthodologie

## Evaluation d'un Ram

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREAMBULE</b> .....   | <b>2</b>  |
| <b>1. LE FONCTIONNEMENT DU RAM</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>2. LE RAM DANS LA POLITIQUE PETITE ENFANCE ET SON IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE</b> .....  | <b>4</b>  |
| 2.1 L'INSCRIPTION DU RAM DANS LA POLITIQUE PETITE ENFANCE.....   | 4         |
| 2.2 LES LIEUX D'IMPLANTATION ET D'INTERVENTION DU RAM .....  | 5         |
| <b>3. LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS</b> .....  | <b>6</b>  |
| 3.1 MISSION 1 : LES RAM ONT UNE MISSION D'INFORMATION TANT EN DIRECTION DES FAMILLES QUE DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE ..... | 6         |
| 3.2 MISSION 2 : LES RAM COMME CADRE DE RENCONTRES ET D'ECHANGE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES .....                                    | 12        |
| <b>4. LA FREQUENTATION DU RAM</b> .....  | <b>17</b> |
| 4.1 LA FREQUENTATION DES ASSISTANTS MATERNELS .....  | 17        |
| 3.2 LA FREQUENTATION DES GARDES A DOMICILE .....   | 18        |
| 3.3 LA FREQUENTATION DES FAMILLES.....   | 19        |
| <b>5. LES ACTIONS TRANSVERSALES : LES PARTENARIATS ET LA COMMUNICATION</b> .....   | <b>20</b> |
| 5.1 LE PARTENARIAT .....   | 20        |
| 5.2 LA COMMUNICATION.....  | 20        |
| <b>6. EVALUATION ET FAITS MARQUANTS</b> .....  | <b>21</b> |
| <b>7. VALIDATION DU QUESTIONNAIRE</b>  |           |
| <b>ANNEXE : ARTICULATION ENTRE LE PROJET DU RAM ET L'EVALUATION ..</b>   | <b>23</b> |

## **PREAMBULE**

---

L'évaluation doit être réalisée en fin de période avant le renouvellement du projet du Ram.  
*Pour le bilan annuel reporté vous au document spécifique « bilan annuel du Ram ».*

Une attention particulière sera portée à la qualité du service rendu par le Ram.

Cette qualité de service se mesure notamment par :

- les liens entretenus par le Ram avec les différents acteurs territoriaux de la Petite enfance ;
- sa connaissance de la demande et de l'offre d'accueil ;
- le niveau et la qualité de réalisation de ses missions ;
- la dynamique des partenariats mobilisés pour chaque action ;
- la pertinence du plan de communication et de son impact ;
- l'adéquation entre les moyens du Ram et le projet ;
- la satisfaction des usagers (si possible) ;
- la fréquentation.

### **Attention**

Cette trame a été allégée et simplifiée par rapport à la trame diffusée en 2014.

Le document de 2014 a été scindé en deux documents (un bilan annuel d'activité et une trame d'évaluation de fin de période) afin d'alléger le travail annuel de bilan d'activité des animateurs.

Ce document comporte plusieurs types de données à remplir :

- des données obligatoires qui sont transmises à la Cnaf pour réaliser le bilan annuel des Ram (police violette)
- des données obligatoires qui permettent à la Caf de justifier du versement de la Ps Ram et le cas échéant du financement supplémentaire de 3 000 € pour les missions supplémentaires (police orange);
- des données facultatives qui servent au Ram (animateur et gestionnaire) dans le travail quotidien et l'organisation de ces activités (police verte)

**Un Ram qui s'engage dans plusieurs missions renforcées devra indiquer en fin de questionnaire la mission sur laquelle il souhaite être évalué pour l'atteinte des indicateurs de résultats et l'obtention du bonus de 3 000 euros.**

Le nom de la Caf et l'adresse mail du référent caf sont à renseigner par la Caf

La période d'agrément peut être saisie directement dans la case prévue à cet effet avec le clavier ou à l'aide du calendrier automatique (icône à droite)

## 1. Le fonctionnement du Ram

---

Pour les rubriques « 1.1 les ressources humaines » et « 1.2 les locaux » n'appellent de précisions particulières par rapport aux questions figurant dans la trame de bilan.

### 1.1 Les ressources humaines

*Indiquer pour chaque animateur, le temps de travail hebdomadaire prévu par son contrat de travail et le nombre d'Etp correspondant.*

*Le nombre d'Etp se calcule en fonction de la durée de travail hebdomadaire de référence (définie par le statut ou la convention collective (35h, 39h, 40h, etc.))*

*Le nombre d'Etp inscrit dans être en adéquation avec le temps de travail validé par la Caf et sur la base duquel se calcule le montant de la prestation de service Ram.*

### 1.2 Les locaux

Dans cette rubrique, vous pouvez indiquer si le local a fait l'objet de travaux ou d'aménagements ;

### 1.3 Planning hebdomadaire et temps annuel

Positionner dans le tableau la répartition des activités professionnelles.

On entend par animation collective, les activités suivantes : groupes de paroles ou conférences, ateliers d'éveil, temps festifs

On entend par accueil physique : les permanences d'informations individuelles effectuées par le Ram en direction des familles ou des professionnels

On entend par temps administratif : travail effectué en dehors de l'accueil du public (réunions avec des partenaires, temps de préparation des activités, d'élaborations de projets, rédaction d'évaluations, temps de communication, veille documentaire)

Cette rubrique entend rendre compte des activités proposées par le Ram

Elle ne constitue pas un planning individuel de chacun des animateurs.

Si plusieurs animateurs exercent une même activité sur le même créneau horaire, il convient de ne pas additionner les temps de travail consacré mais d'indiquer la durée de l'activité

En revanche, s'ils proposent deux activités différentes sur un même créneau horaire, les deux activités doivent apparaître dans le planning :

#### Exemple 1

Deux animateurs proposent un atelier d'éveil le lundi matin de 10h à 12 h

Il convient de renseigner une animation collective de 2h

#### Exemple 2 :

L'animateur 1 fait un atelier d'éveil le lundi matin de 10h à 12h

L'animateur 2 propose un groupe de parole le lundi matin de 9h à 11h.

Les deux activités doivent être renseignées dans activité collective pour une durée de 3 heures (nous intéressons à la plage horaire d'activités collective proposée, de 9h à 12h, à savoir 3h)

Exemple 3 :

L'animateur 1 fait un atelier d'éveil le lundi matin de 10h à 12h,  
l'animateur 2 propose un accueil physique le lundi matin de 9h à 11h.  
l'atelier d'éveil doit être renseignés dans la case animation collective pour une durée de 2 heures  
l'accueil physique doit être renseigné dans la rubrique accueil pour une durée de deux heures

Si des changements sont intervenus dans l'organisation hebdomadaire du Ram, indiquez le nouveau planning

Pour les Ram itinérants ou les Ram avec plusieurs animateurs, il est possible de remplir l'ensemble des activités au sein de ce même planning.

L'unité de compte est l'heure. Toute heure entamée est comptabilisée. Ainsi, pour une activité d'1h30, il convient d'indiquer 2h00.

## **2. Le Ram dans la politique petite enfance et son implantation sur le territoire**

---

### **2.1 L'inscription du Ram dans la politique petite enfance**

---

Dans le tableau relatif aux instances départementales, préciser, par oui ou non et pour chacune d'entre elles, si le Ram y participe

Si des modifications sont intervenues dans l'inscription du ram dans la politique petite enfance, indiquez les dans le champ libre prévu à cet effet (avec le coordinateur petite enfance ou l' élu petite enfance du territoire)

#### **NOUVELLE MISSION : GUICHET UNIQUE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D ACCUEIL DES FAMILLES**

Il s'agit d'une nouvelle mission ouvrant droit à un financement supplémentaire forfaitaire de 3 000 €<sup>1</sup> La réalisation de cette mission est basée sur le volontariat et nécessite l'accord préalable de la Caf.

Des indicateurs de suivi sont associés à la mise en œuvre de cette nouvelle mission L'atteinte de ces objectifs doit être vérifiée par la Caf, sur la base de l'évaluation rédigée par l'animateur. Le versement du financement supplémentaire est conditionné à la réalisation de ces objectifs et à la disponibilité des fonds de la Caf.

---

<sup>1</sup> A noter il existe deux autres missions supplémentaires ouvrant droit au bénéfice de 3 000 € à savoir la promotion de l'activité des Ram et l'aide au départ en formation continue.

**Indicateurs de suivi associés à la réalisation à cette mission :**

- **Le Ram assure-t-il la mission de guichet unique ? si oui, il est éligible au versement du financement supplémentaire, après accord de la Caf.**

**Attention :** compte tenu de la refonte du site *mon-enfant.fr*, cet indicateur a été modifié par rapport à celui indiqué dans la circulaire C2017-003 du 26 juillet 2017 :

- ouverture du service en ligne et mission de « guichet unique » confiée au Ram qui n'en ont pas ;  
ou
- progression de 20% du nombre de demandes d'accueil en ligne traitées en 2017 par rapport à 2016, pour ceux qui ont déjà ouvert ce service.

## 2.2 Les lieux d'implantation et d'intervention du Ram

---

### Le Ram est-il itinérant ?

Le Ram n'est pas itinérant si la totalité de ces actions et activités ont lieu dans un lieu unique (= local du Ram approuvé par la Caf à l'ouverture du Ram).

A l'inverse, le Ram est considéré comme itinérant dès lors qu'une ou plusieurs actions du Ram ont lieu « hors les murs » du local principal du Ram (exemple : permanences d'information des familles dans les locaux de la mairie ou groupe de paroles en direction des assistants maternels ou ateliers d'éveil organisés dans d'autres locaux que le local principal du Ram (au sein de la même commune ou dans une autre commune par exemple)

### Pour un Ram non itinérant :

- la commune d'implantation est la commune dans laquelle le local du Ram se situe ;
- le nombre de communes couvertes par l'intervention du Ram correspond au champ territorial (pour un Ram géré par une commune = une seule commune d'intervention, pour un ram géré par une intercommunalité = nombre de communes comprises dans l'intercommunalité)
- préciser le nom des communes couvertes par l'intervention des Ram

### Pour un Ram itinérant :

- la commune d'implantation est la commune dans laquelle le local principal du Ram se situe et qui a été approuvé par la Caf au moment de la création du Ram.
- le nombre de communes couvertes par l'intervention itinérante du Ram est le nombre de communes dans lesquelles une action Ram est mise en place (permanences d'information, animation collective en direction des professionnels (groupes de paroles, réunion thématique, ateliers d'éveil avec les enfants accueillis)
- préciser le nom des communes couvertes par l'intervention itinérante des Ram

Si l'itinérance s'effectue dans la même commune que le lieu d'implantation du local Ram, indiquer le chiffre 1 dans le nombre de commune couvertes par l'itinérance et remettez le nom de la commune d'implantation du local principal dans la case prévue à cet effet.

**Analyse** : Mettre en relation l'implantation des locaux avec l'implantation des publics cibles et des équipements et services. Vérifier la pertinence des lieux d'implantation. Si inadéquation, indiquez les évolutions envisagées.

### 3. La mise en œuvre des missions

La mise en œuvre des missions des Ram nécessite la connaissance des données relatives à la demande des familles et à l'offre d'accueil (observation de l'offre et de la demande).

Ces données sont issues :

- des statistiques transmises par la Caf ;
- du recueil auprès des partenaires (Pmi, communes, etc.) ;
- de l'observation du Ram.

Cette observation doit être réalisée en articulation avec les instances du territoire (coordination, commission petite enfance, etc.).

#### 3.1 Mission 1 : les Ram ont une mission d'information tant en direction des familles que des professionnels de la petite enfance

L'évaluation de la mission d'information porte sur :

- les modalités d'accueil du public du Ram ;
- l'atteinte des objectifs fixés dans le projet en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil, l'information relative au droit du travail, et modalités d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel.

##### ➤ Les données relatives à l'observation de la demande des familles

Tableau 1 : données statistiques :

L'objectif est de connaître le nombre d'enfants ayant potentiellement besoin d'un mode d'accueil.

Les données de référence sont délivrées par la Caf, à savoir :

- nombre d'enfants de - 3 ans ;
- nombre d'enfants de -6 ans ;
- nombre d'enfants de -3 ans dont le ou les parents sont en activité ;
- nombre d'enfants accueillis en Eaje ;
- nombre d'enfants gardés par un assistant maternel ;
- nombre de bénéficiaires du Cmg gardes d'enfants à domicile ;
- nombre de bénéficiaires du Cmg structures.

Ces données sont à renseigner dans la trame d'évaluation de manière facultative.

##### ➤ Typologie des demandes d'accueil des familles (facultatif)

L'objectif est d'identifier précisément les besoins exprimés des familles sur le territoire du Ram.

La typologie des demandes d'accueil des familles recensées par le Ram est présentée dans le tableau de bord.

Il convient de recenser le nombre de demandes formulées par les familles lors d'entretien individuel d'information dispensé par l'animateur

Il convient de mentionner le premier souhait.

➤ **Les données relatives à l'offre d'accueil dans le champ territorial du Ram**

L'objectif est de connaître l'ensemble des solutions d'accueil existantes sur le territoire. Les données de l'offre d'accueil du territoire sont présentées dans le tableau de bord. Elles sont à renseigner de manière facultative selon les données dont disposent l'animateur du Ram (après s'être rapproché, le cas échéant des partenaires qui en ont la connaissance)

**Sources :**

EAJE : Ct, [www.mon-enfant](http://www.mon-enfant)

Assistant maternels agréés ; PMI

Asmat actives au mois de novembre : Caf source Imahe

Nombre de mam : donnée Ram

Nombre d'associations, entreprises de service à la personne directe, site internet

**Attention, les données relatives à la présence des Mam sont obligatoires et transmises à la Cnaf.**

➤ **L'offre d'accueil des assistants maternels**

L'objectif est de connaître plus précisément l'offre d'accueil des assistants maternels (nombre, activité, accueil spécifique) afin, notamment, de mieux orienter les familles.

Il s'agit du nombre d'assistants maternels agréés Pmi du territoire (pour un Ram communal, il s'agit du nombre d'assistants maternels de la commune). Pour un Ram intercommunal, il s'agit du nombre d'assistants maternels de de l'intercommunalité.

Les données relatives aux demandes spécifiques d'accueil<sup>2</sup> dont le Ram a connaissance doivent être renseignées dans la mesure du possible.

➤ **Analyse de l'adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles**

Précisez si le territoire d'intervention du Ram est un territoire où il existe une forte tension entre l'offre d'accueil et la demande des familles ou si les besoins des familles sont satisfaits, y compris les demandes spécifiques (accueil d'urgence, atypiques, etc.).

➤ **Les entretiens par public et par motif (données obligatoires)**

Cette partie recense le nombre d'entretiens réalisés par l'animateur de Ram (lors des permanences et des rendez-vous) avec des familles et avec des professionnels.

---

<sup>2</sup> Il s'agit ; du nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir sur les temps périscolaires, nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en horaires atypiques, en urgence ou des enfants en situation de handicap)



Il convient de retenir le motif principal qui a motivé le parent ou le professionnel à se rendre au Ram. Si plusieurs sujets sont abordés, ne retenir qu'un seul motif.

➤ **Analyse comparative des motifs de contacts par public**

Cette question vise à :

- recenser les éventuelles évolutions dans la nature et le nombre de contacts (nouvelles demandes, augmentation des demandes, etc.) ;
- recenser les nouvelles attentes/besoins du public en matière d'information ;
- évaluer la charge de travail du Ram.

➤ **Evolution envisagée dans l'offre Ram**

L'analyse permet de cerner les points d'entrée du Ram et d'ajuster le niveau de l'offre de service du Ram en fonction des motifs de contacts et des différents publics.

Par exemple, en cas de sollicitation importante concernant la rédaction du contrat de travail, prévoir une réunion spécifique d'information.

**La mise en œuvre de la mission d'information**

**Thème 1 L'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande**

**Thème 2 L'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail**

**Thème 3 L'information des professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers**

Pour chacun des 3 thèmes de la mission 1 relative à l'information, le tableau suivant est à remplir.

| <b>Objectifs</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> ) | <b>Indicateurs de résultats</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> )                | <b>Actions réalisées</b>   | <b>Moyens et outils utilisés</b>   | <b>Résultats obtenus</b>                               | <b>Atteinte de l'objectif</b> (oui/non)  | <b>Analyse et perspectives</b>  |
|---|---|--|--|--|--|---|
| Les objectifs fixent les orientations du Ram                    | Les indicateurs permettent de mesurer la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs. | Descriptif des actions mises en œuvre (à suivre chaque année et en fin de période) | Partenaires, outils informatifs, plan de communication, moyens financiers... | Les résultats peuvent être chiffrés et/ou qualitatifs. | La comparaison des résultats avec les indicateurs permettent de savoir si les objectifs sont atteints ou non | L'analyse permet de vérifier si l'action a permis l'atteinte de l'objectif. Les perspectives permettent d'indiquer les évolutions, ajustements envisagés pour la période contractuelle suivante |

**En cas d'objectifs non atteints, précisez les raisons et la date éventuelle de report.**

La non réalisation des objectifs peut avoir plusieurs causes intrinsèques au Ram (par exemple la charge de travail trop importante de l'animateur) ou extérieures au Ram (refus d'un des partenaires, évolution du diagnostic, etc.). En tout état de cause, il est important pour la Caf d'en connaître les raisons.

**NOUVELLE MISSION : La promotion de l'activité des assistants maternels et l'accompagnement des assistants maternels par les Ram afin d'améliorer leur employabilité.**

La mission supplémentaire consiste à proposer aux assistants maternels en sous activité un accompagnement pour améliorer leur employabilité. Cet accompagnement vise à notamment à :

- pouvoir identifier les freins à l'activité ;
- mettre en valeur la personne et de ses compétences ;
- aider à l'élaboration du projet d'accueil, d'un CV, etc.).

A ce titre des entretiens individuels ou des réunions collectives pourront être proposées par le Ram. Des liens avec Pole emploi ou la mission locale d'insertion pourront dans cette optique être créés. Cette mission supplémentaire recouvre également une obligation de mise en ligne des disponibilités des assistants maternels sur le site Internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) .

Cette mise en ligne peut se faire :

- soit directement par les assistants maternels si elles sont habilitées ;
- soit par le Ram, pour le compte des assistants maternels.<sup>3</sup>

Des indicateurs de suivi sont associés à la mise en œuvre de cette mission supplémentaire. L'atteinte de ces objectifs doit être vérifiée par la Caf, sur la base de l'évaluation rédigée par l'animateur. Le versement du financement supplémentaire de 3 000 € est conditionné à la réalisation de ces objectifs.

**Indicateurs de suivi associés à la réalisation à cette mission :**

- Proposer des entretiens (individuels ou collectifs) à au moins 50 % des assistants maternels ayant signalé leur sous activité à l'animateur de Ram ;
- Atteinte de 30 % de l'affichage des disponibilités des assistants maternels du territoire du Ram sur [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

*Attention : compte tenu de la refonte du site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr), ce deuxième objectif sera apprécié avec souplesse par la Caf si le résultat des 30 % n'est pas atteint.*

---

<sup>3</sup> Actuellement, seulement 5% des Ram sont chargés de la mise en ligne des disponibilités des assistants maternels sur le site.

L'animateur est invité à renseigner le tableau ci-après décrivant les actions mises en œuvre dans le cadre de la mission renforcée « promotion de l'activité des assistants maternels »

| <b>Objectifs</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> ) | <b>Indicateurs de résultats</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> )                | <b>Actions réalisées</b>   | <b>Moyens et outils utilisés</b>   | <b>Résultats obtenus</b>                               | <b>Atteinte de l'objectif</b> (oui/non)  | <b>Analyse et perspectives</b>  |
|---|---|--|--|--|--|---|
| Les objectifs fixent les orientations du Ram                    | Les indicateurs permettent de mesurer la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs. | Descriptif des actions mises en œuvre (à suivre chaque année et en fin de période) | Partenaires, outils informatiques, plan de communication, moyens financiers... | Les résultats peuvent être chiffrés et/ou qualitatifs. | La comparaison des résultats avec les indicateurs permettent de savoir si les objectifs sont atteints ou non | L'analyse permet de vérifier si l'action a permis l'atteinte de l'objectif. Les perspectives permettent d'indiquer les évolutions, ajustements envisagés pour la période contractuelle suivante |

En cas de non atteinte des résultats, indiquez en les raisons.

### 3.2 Mission 2 : Les Ram comme cadre de rencontres et d'échange des pratiques professionnelles

#### Mission 2 Thème 1 : Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

*Ce thème 1 intègre uniquement les temps dédiés aux professionnels sans les enfants. Les temps collectifs et ateliers d'éveil ouverts aux professionnels et aux enfants sont répertoriés dans le thème 2.*

#### Rappel des objectifs du projet de fonctionnement

Préciser les indicateurs de résultats prévus dans le projet de fonctionnement

Préciser si ces résultats ont été atteints ou non.

Le détail des actions menées est à remplir par la suite, à savoir :

- le Ram met-il en place des groupes de paroles et d'échanges entre assistants maternels ? oui/non
- le Ram met-il en place des conférences thématiques ? oui/non
- le Ram met-il en place d'autres actions (par exemple : présentation de l'activité du Ram lors de la formation obligatoire des 60 h avant l'accueil de l'enfant, création d'outils de liaison, rédaction de journal, charte, etc.) ;

Pour chaque item, lorsque l'animateur a coché « oui », renseigner le tableau suivant :

|                                | Intervenants<br>(animateur, extérieur) | Nombre<br>de<br>séances | Nombre total de participants  |
|--------------------------------|--|-------------------------|---|
| <b>Groupes de paroles</b>      |  |                         | Il s'agit du nombre total d'assistants maternels comptabilisés comme participants à ces temps collectifs. Le nombre d'assistants maternels <b>différents</b> est décompté si possible dans la partie relative à la fréquentation. |
| <b>Conférences thématiques</b> |  |                         |   |
| <b>Autres actions</b>          |  |                         |   |

## NOUVELLE MISSION AIDE AU DEPART EN FORMATION CONTINUE

**Pour la mission « aide au départ en formation continue**, il est attendu du Ram qu'il informe les assistants maternels et les parents sur l'intérêt et les démarches à réaliser pour partir en formation continue.

S'agissant de la mise en relation avec les organismes de formation, il pourra par exemple s'agir pour le Ram de :

- recueillir et coordonner les besoins en formation des assistants maternels ;
- constituer des groupes d'assistants maternels pour les inscriptions aux formations ;
- valoriser les expériences de formation (témoignages des assistants maternels formés et partage des acquisitions).

Trouver un mode d'accueil alternatif pendant le temps de formation constitue une condition difficile et incontournable pour rendre effectif le départ en formation. À ce titre, le Ram pourra jouer un rôle facilitateur en :

- favorisant une synergie entre les assistants maternels fréquentant le Ram. Ainsi un assistant maternel ayant de la place pourra accueillir l'enfant d'un assistant maternel partant en formation (une adaptation de l'enfant avant le temps de formation pourra être réalisée via les ateliers d'éveil et les activités communes proposées par le Ram aux assistants maternels) ;
- contactant les multi-accueils du territoire qui peuvent parfois offrir un accueil occasionnel notamment les mercredis ou sur les périodes de vacances scolaires ;
- incitant les familles à recourir à un salarié à domicile, en privilégiant la garde partagée (le salaire de la garde d'enfants à domicile étant alors divisé par le nombre d'employeurs).

Des indicateurs de suivi sont associés à la mise en œuvre de cette mission supplémentaire. L'atteinte de ces objectifs doit être vérifiée par la Caf, sur la base de l'évaluation rédigée par l'animateur. Le versement d'un financement forfaitaire complémentaire de 3000 € est conditionné à la réalisation de ces objectifs (voir paragraphe II ci-après).<sup>4</sup>

### Indicateurs de suivi associés à la réalisation à cette mission :

- Une progression de 10 % des assistants maternels du territoire partis en formation continue grâce à l'action du Ram<sup>5</sup> ;

Et

- Proposer une solution de garde alternative à 80 % des parents qui en font la demande auprès du Ram.

Est comptabilisé le nombre d'assistants maternels formés. Ainsi une assistante maternelle ayant bénéficié de deux formations dans la même année sera comptabilisée une fois.

Si les parents n'expriment pas de demande de solution de garde alternatives (en cas de formation le samedi par exemple), l'indicateur est réputé atteint.

---

<sup>4</sup> Dans la limite des fonds disponibles de la Caf

<sup>5</sup> 5 % est la moyenne nationale de départ en formation continue.

**Les critères d'éligibilité sont les suivants :**

- la formation doit être proposée par l'institut reconnu par la branche professionnelle des assistants maternels (Institut Ipéria) ou proposée par un autre organisme habilité/formateur agréé (disposant d'un numéro SIRET) à la condition que cette formation soit éligible au financement de l'Agefos Pme ;
- la formation doit avoir une durée minimum de 7 heures (une journée ou deux demies journées) ;
- la formation doit permettre l'acquisition de compétences supplémentaires en lien avec :
  - o l'accueil du jeune enfant (sécurité, développement de l'enfant, activités d'éveil et artistiques, etc.) ;
  - o l'activité ou la posture professionnelle (droit et devoirs du salarié, organisation de l'activité, travail en Mam, usage des nouvelles technologies, posture professionnelle vis-à-vis des parents, etc.) ;
  - o les accueils spécifiques (enfants en situation de handicap, situations familiales difficiles, gestion du stress).
- les parcours de validation d'acquis de l'expérience (VAE) et les bilans de compétence sont pris en compte.

Pour la mission renforcée « aide au départ en formation continue, renseigner le tableau ci après.

| <b>Objectifs</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> ) | <b>Indicateurs de résultats</b> ( <i>fixés dans projet de fonctionnement</i> )                | <b>Actions réalisées</b>   | <b>Moyens et outils utilisés</b>   | <b>Résultats obtenus</b>                               | <b>Atteinte de l'objectif</b> (oui/non)  | <b>Analyse et perspectives</b>  |
|---|---|--|--|--|--|---|
| Les objectifs fixent les orientations du Ram                    | Les indicateurs permettent de mesurer la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs. | Descriptif des actions mises en œuvre (à suivre chaque année et en fin de période) | Partenaires, outils informatiques, plan de communication, moyens financiers... | Les résultats peuvent être chiffrés et/ou qualitatifs. | La comparaison des résultats avec les indicateurs permettent de savoir si les objectifs sont atteints ou non | L'analyse permet de vérifier si l'action a permis l'atteinte de l'objectif. Les perspectives permettent d'indiquer les évolutions, ajustements envisagés pour la période contractuelle suivante |



**Mission 2 Thème 2 : Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents**

• **Temps collectifs et Ateliers d'éveil**

---

**L'animateur doit indiquer si :**

- Le Ram met en place des ateliers d'éveil ?
- Le Ram met en place des animations ? Il peut s'agir d'une visite dans une ferme pédagogique, ou un accueil dans une ludothèque, bibliothèque, etc.) ;
- Le Ram met en place des fêtes, évènements ?

**Rappeler les objectifs fixés dans le projet de fonctionnement**

**Pour chaque item, lorsque l'animateur a coché « oui », renseigner le tableau suivant :**

|   | Intervenants extérieurs | Nombre de séances | Nombre total de professionnels   | Nombre total d'enfants  | Nombre d'enfants distincts  | Nombre total de parents   |
|---|-------------------------|-------------------|--|---|---|---------------------------|
| Ateliers d'éveil (les accueils jeux peuvent aussi être comptabilisés) |                         |                   | Il s'agit du nombre total d'assistants maternels comptabilisés comme participants à ces temps collectifs<br>Le nombre d'assistants maternels <b>différents</b> est décompté si possible dans la partie relative à la fréquentation | Il s'agit de comptabiliser le nombre total d'enfants participants (un même enfant peut être compté deux fois) | Il s'agit de comptabiliser les enfants différents ayant participé au moins une fois | Il s'agit du nombre total |
| Animations  |                         |                   |  |   |   |                           |
| Fêtes ou événements   |                         |                   |  |   |   |                           |

## 4. La fréquentation du Ram

---

### 4.1 La fréquentation des assistants maternels

---

Il s'agit de recenser dans le tableau :

- le nombre de participations assistants maternels à un entretien individuel (sur rendez-vous ou dans le cadre d'une permanence de l'animateur) ;
- le nombre de participations assistants maternels à une information collective ;
- le nombre de participations assistants maternels aux temps collectifs réservés aux professionnels (groupes de paroles, conférences, réunions à thème,)
- le nombre de participations assistants maternels aux ateliers d'éveil ;
- le nombre de participations assistants maternels aux fêtes ou événements organisés par le Ram.

Définitions :

Participations : somme du nombre de participants à chaque séance

Une assistante maternelle ayant participé à plusieurs séances est comptabilisée plusieurs fois

Assistants maternels différents : pour chaque type d'action, un assistant maternel qui a participé à plusieurs séances n'est comptabilisé qu'une fois.

Exemple :

Participation des assistants maternels aux ateliers d'éveil du mois de janvier 2017

Vendredi 4 janvier : Mme Rémy, Mme Laurent, Mme Dufour = 3 Assistants maternels

Vendredi 11 janvier : Mme Rémy, Mme Laurent= 2 assistants maternels

Vendredi 18 janvier : Mme Dufour = 1 assistant maternel

Nombre total d'assistants maternels ayant participé aux ateliers d'éveil : 6

Chaque assistant maternel est comptabilisé comme participant à chaque fois qu'il est présent à un atelier d'éveil

Cet indicateur permet de mesurer le volume total d'assistants maternels ayant participé aux ateliers d'éveil (nombre de participants).

Nombre d'assistants maternels différents : 3

1 assistant maternel ayant participé à plusieurs ateliers d'éveil n'est comptabilisé qu'une fois  
Permet de mesurer le nombre d'assistants maternels réel à qui profite le service.

**Nombre total d'assistants maternels ayant participé à au moins une action du Ram en 2014** : le calcul est effectué automatiquement par Sphinx (il s'agit de la somme du nombre total d'assistants maternels ayant participé aux entretiens individuels, réunions d'information collective, temps collectifs dédiés aux professionnels, ateliers d'éveil, fêtes ou événements.

**Nombre total d'assistants maternels différents ayant participé a au mois une action du Ram : le calcul doit être effectué par l'animateur de Ram :** 1 assistant maternel ayant participé à plusieurs ateliers d'éveil n'est comptabilisé qu'une fois. De même 1 assistants maternel ayant participé à un atelier d'éveil et à un entretien individuel n'est comptabilisé qu'une fois.

**Cet item permet de mesurer le nombre d'assistants maternels réel à qui profite le service Ram dans toutes ces composantes.**

### **Analyse de l'évolution de la fréquentation et perspectives**

L'analyse de la fréquentation du Ram permet d'interroger, pour chaque public, son fonctionnement (horaires adaptés ou non, implantation adaptée ou non) et les actions mises en place en terme d'adéquation avec les attentes du public.

### **3.2 La fréquentation des gardes à domicile**

Préciser le nombre et le type de participation des gardes à domicile.

Il s'agit de recenser dans le tableau :

- le nombre de gardes d'enfants à domicile ayant bénéficié d'un entretien individuel (sur rendez-vous ou dans le cadre d'une permanence de l'animateur) ;
- le nombre de gardes d'enfants à domicile ayant participé à une information collective ;
- le nombre de gardes d'enfants d'assistants maternels ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels (groupes de paroles, conférences, réunions à thème,)
- le nombre de gardes d'enfants à domicile ayant participé aux ateliers d'éveil ;
- le nombre de gardes d'enfants à domicile ayant participé aux fêtes ou événements organisés par le Ram.

L'animateur doit renseigner le nombre **total** de gardes d'enfants à domicile ayant participé à chacun de ces temps d'accueil (= nombre total de professionnels participants) et si possible indiquez le nombre de gardes d'enfants à domicile **différents** ayant participé à chacun de ces temps, s'il les a décompté.

Exemple :

Participation des gardes d'enfants à domicile aux ateliers d'éveil du mois de janvier 2017

Vendredi 4 janvier : Mme Paule, Mme Berthe, Mme Quartier = 3 gardes d'enfants à domicile

Vendredi 11 janvier : Mme Paule, Mme Berthe = 2 gardes d'enfants à domicile

Vendredi 18 janvier : Mme Quartier, = 1 garde d'enfants à domicile

Nombre total de gardes d'enfants à domicile ayant participé aux ateliers d'éveil : 6

Chaque assistant maternel est comptabilisé comme participant à chaque fois qu'il est présent à un atelier d'éveil

Cet indicateur permet de mesurer le volume total d'assistants maternels ayant participé aux ateliers d'éveil (nombre de participants).

Nombre de gardes d'enfants à domicile : 3

1 garde d'enfants à domicile ayant participé à plusieurs ateliers d'éveil n'est comptabilisé qu'une fois

Permet de mesurer le nombre de gardes d'enfants à domicile réel à qui profite le service.

**Nombre total de gardes d'enfants à domicile ayant participé à au moins une action du Ram en 2014** : le calcul est effectué automatiquement par Sphinx (il s'agit de la somme du nombre total de gardes d'enfants à domicile ayant participé aux entretiens individuels, réunions d'information collective, temps collectifs dédiés aux professionnels, ateliers d'éveil, fêtes ou événements.

**Nombre total de gardes d'enfants à domicile différents ayant participé à au mois une action du Ram : le calcul doit être effectué par l'animateur de Ram** : 1 garde d'enfants à domicile ayant participé à plusieurs ateliers d'éveil n'est comptabilisé qu'une fois. De même 1 garde d'enfants à domicile ayant participé à un atelier d'éveil et à un entretien individuel n'est comptabilisé qu'une fois.

**Cet item permet de mesurer le nombre réel de gardes d'enfants à domicile à qui profite le service Ram dans toutes ces composantes.**

### **Analyse de l'évolution de la fréquentation et perspectives**

L'analyse de la fréquentation du Ram permet d'interroger, pour chaque public, son fonctionnement (horaires adaptés ou non, implantation adaptée ou non) et les actions mises en place en terme d'adéquation avec les attentes du public.

### **3.3 La fréquentation des familles**

Nombre de familles avec enfant(s) de moins de trois ans : donnée renseignée par la Caf.

- le nombre de familles ayant bénéficié d'un entretien individuel (sur rendez-vous ou dans le cadre d'une permanence de l'animateur) ;
- le nombre de familles ayant participé à une information collective ;

L'animateur doit renseigner le nombre **total de familles** ayant participé à chacun de ces temps d'accueil (= nombre total de professionnels participants) et si possible indiquez le nombre de familles **différents** ayant participé à chacun de ces temps, s'il les a décompté.

### **Analyse de l'évolution de la fréquentation et perspectives**

L'analyse de la fréquentation du Ram permet d'interroger, pour chaque public, son fonctionnement (horaires adaptés ou non, implantation adaptée ou non) et les actions mises en place en terme d'adéquation avec les attentes du public.

## 5. Les actions transversales : partenariat et la communication

### 5.1 Le partenariat

Expliquer les évolutions intervenues et les perspectives de développement de nouveaux partenariats.

| Cible   | Actions réalisées   | Outil/Support  | Résultats                              |
|---|---|--|--|
| Partenaires, élus, associations d'assistants maternels, structures petite enfance ou sociales, etc. | Activités communes avec les enfants, Information en direction des professionnels etc. | Réunions, rencontres, activités hors les murs du Ram, plaquettes, etc. | quantitatifs (chiffrés) ou qualitatifs |

### 5.2 La communication

En fonction d'un objectif ciblé (par exemple, améliorer la fréquentation du Ram)  
Plan de communication :

| Cible  | Actions réalisées              | Outil/Support                                     | Résultats                              |
|--|--------------------------------|---|--|
| Parents, Assistants maternels, partenaires, élus, etc. | Journées portes ouvertes, etc. | Journal, site Internet de la commune, plaquettes, | quantitatifs (chiffrés) ou qualitatifs |

#### Analyse et perspectives :

En quoi les actions de communication ont-elles contribué à améliorer la visibilité du Ram, la connaissance du Ram par les partenaires ou les publics cibles, la fréquentation du Ram, etc.

## 6. EVALUATION ET FAITS MARQUANTS

---

### **Evaluation des missions renforcées**

Si le ram s'est engagé sur au moins deux missions renforcées, l'animateur doit indiquer quelle est celle sur laquelle l'évaluation doit porter.

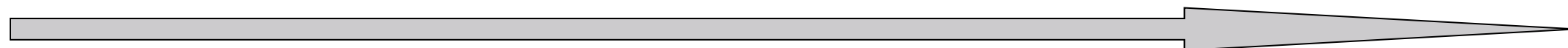
### **Faits marquants**

L'animateur a la possibilité de joindre un document recensant de manière synthétique les faits marquants de l'année écoulée (organisation, fonctionnement, innovation, missions renforcées). Il s'agit des faits n'ayant pas déjà fait l'objet d'une question ou d'un commentaire. Un seul document par Ram peut être joint, de préférence au format Pdf. Seuls les documents au format pdf ou word sont acceptés.



## Annexe : Articulation entre le projet du Ram et l'évaluation

L'évaluation annuelle s'intègre dans le suivi global du projet du Ram déterminé de façon pluriannuelle.  
En fin de contrat, la dernière évaluation constitue une donnée majeure du diagnostic préalable à la formalisation du nouveau projet.



| Diagnostic préalable  |  | Formalisation du projet                      |   |   |  |   | Evaluation du projet<br>A partir des objectifs fixés dans le projet     |   |   |  |
|---|--|--|---|---|--|---|---|---|---|--|
| Données   | Analyse et constats  | Objectifs                                    | Propositions d'actions et moyens  | Résultats attendus                              | Echéances prévisionnelles de réalisation des actions                       | Indicateurs d'évaluation  | Actions réalisées   | Moyens et outils  | Résultats   | Perspectives   |
| Perspectives de l'évaluation précédente<br><br>Statistiques<br><br>Recueil des attentes | Mise en perspective des données.<br>Points forts, points à améliorer, etc. | Les objectifs fixent les orientations du Ram | Les actions déclinent les objectifs de façon opérationnelle en lien avec les moyens mobilisés | Les résultats doivent être précis et mesurables | Calendrier de réalisation à l'intérieur de la période contractuelle du Ram | Les indicateurs d'évaluation mesurent la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs. | Nombre d'actions différentes à suivre chaque année et en fin de période | Partenaires, outils informatifs, plan de communication, moyens financiers, etc. | Les résultats peuvent être chiffrés et/ou qualitatifs | Evolutions, ajustements pour l'année/ période suivante |

